



N° 10640*16
N° 50291#16



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 3666-SD
FEUILLET ①

ATTESTATION DU SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES (SIE)
OU DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES

COURRIER RECU LE

23 JAN. 2020

SERVICE DES IMPOTS DES
ENTREPRISES D'ABBEVILLE

Désignation du demandeur

NOM, PRÉNOM, DÉNOMINATION : *Ass. Promotion Handicapés et Gestion AP*

ADRESSE du principal établissement ou du domicile de l'exploitant :

508 rue de la Motte
80880 ST. QUENTIN LA MOTTE

N° SIRET : *381564368 00029*

Fait à *SQ LN* le *21/01/2020*

(Signature et qualité du demandeur)

Mme BETTEFOET Sabrina
E.A.F.

A.P.V.B.

508 rue de la Motte
80880 ST-QUENTIN LA MOTTE
Tél. : 03 22 60 66 75
Fax : 03 22 60 64 18
SIREN 381 564 368 00029
APE 8810C

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception de la demande : *23 JAN. 2020*

Il est attesté que *Ass. Promotion Handicapés APVB*
est en règle au regard des obligations fiscales lui incombant :

- Déclarations de résultats et de TVA :
- Paiement de la TVA² :
- Paiement de l'impôt sur les sociétés² :

Date : *23 JAN. 2020*

Signature et cachet du Chef de service

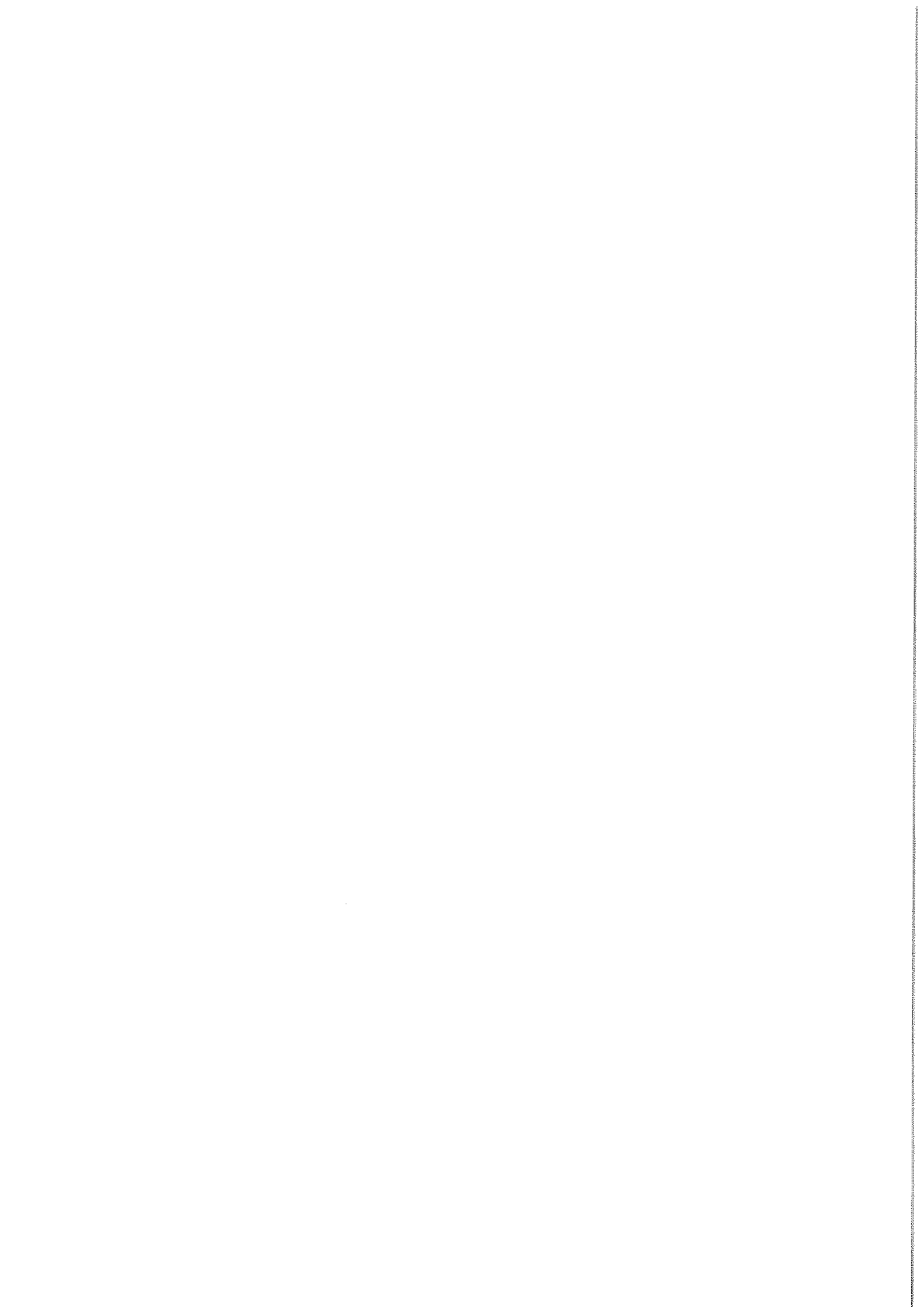
Service des Impôts des Entreprises
d'ABBEVILLE
44 Rue du Soleil Levant
80107 ABBEVILLE CEDEX
BDF 30001001014778R 05000487
Réception du lundi au vendredi de
8h45 à 11h45 et de 13h15 à 16h00
ou sur rendez-vous

¹ Nom, prénom, dénomination, tels qu'indiqués dans le cadre « Désignation du demandeur ».

² Y compris les pénalités éventuellement mises à sa charge.

Caro

Antoine CARO
Contrôleur principal





ATTESTATION DE FOURNITURE DES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DE PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale

2/2

CODE DE SÉCURITÉ

C1ZMGQGJAAWNWYY

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

ASS ASS PROMOT HANDICAPES ET
GESTION A.P.
508 RUE DE LA MOTTE
80880 ST QUENTIN LA MOTTE CROI

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 86 salariés,
- pour une masse salariale de 155434 euros,
- au titre du mois de décembre 2020,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

| ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS | | NUMÉRO SIRET |
|--------------------------|--------------------------------|---------------|
| 508 RUE DE LA MOTTE | 80880 ST QUENTIN LA MOTTE CROI | 3815643680029 |

ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS* à la date du 31/12/2020.

Fait à : AMIENS
le : 15/01/2021

Le Directeur
ou son délégué

Pierre FENEYROL

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: urssaf.fr
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 381564368

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

C1ZMGQJAAWNWYY

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

ASS ASS PROMOT HANDICAPES ET
GESTION A.P.
508 RUE DE LA MOTTE
80880 ST QUENTIN LA MOTTE CROI

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur



Pierre FENEYROL